

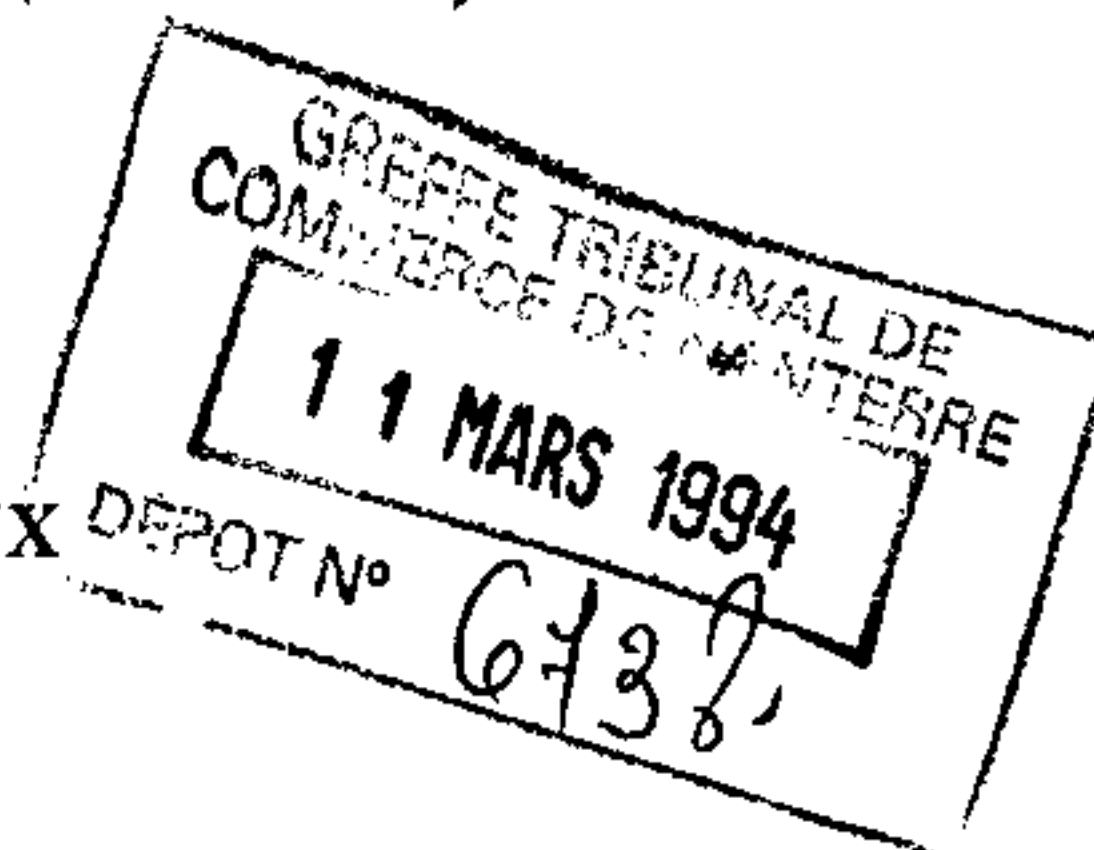
Mod CAA

CHRONOPOST

Société Anonyme au capital de 134 386 900 Francs

41, rue Camille Desmoulins 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX

RCS Nanterre B 383 960 135



**PROCES-VERBAL de la REUNION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
du 6 mai 1993**

*Copie - la b. f. c.
conferme.*

Ce jour, 6 mai 1993, à 16 heures, se sont réunis en Conseil d'Administration au siège de la société SOFIPOST, la société SOFIPOST représentée par Monsieur Xavier GOUYOU-BEAUCHAMPS, la société TAT représentée par Monsieur Rodolphe MARCHAIS ainsi que Messieurs Julien PETER, Guy LLORET, René LIMAT, Gilles QUENTIN, Jean-Bernard de CEROU, Bertrand de MASCAREL ainsi que Messieurs André MIGNOT représentant le Cabinet MAZARS, et représentant le cabinet FIDECO, Commissaire aux comptes.

Etait absent, excusé : Monsieur François ARON.

Etaient présents en qualité d'invités : Messieurs JOUBERT, MARCHAIS, DEFOUR, MERRIEN, DROCHEINER représentant le Comité d'Entreprise et Monsieur Patrick ANDRE, représentant le Contrôleur d'Etat.

Etait absent excusé : Monsieur Jean-Michel JENTILE.

Monsieur Georges-Edouard BUET était présent en qualité de secrétaire.

La séance est présidée par Monsieur Julien PETER.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 1993

Le Président PETER donne lecture du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mars 1993.

Ce document est adopté à l'unanimité.

2. ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 1992 CLOS LE 31 DECEMBRE 1992

Le Président PETER présente au Conseil d'Administration les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1992.

Le chiffre d'affaires s'élève à 1.620.280.738 F. dont 148.693.492 F. perçus en rémunération des ventes réalisées pour le compte de la SOCIETE FRANCAISE de MESSAGERIE INTERNATIONALE au cours du 1er semestre 1992.

Le résultat net après impôt est de 91.086.976 F., il tient compte d'une provision pour participation des salariés de 14.272.517 F et d'un impôt sur les bénéfices de 49.533.013 F. Il représente environ 5,6 % du montant du chiffre d'affaires.

Le bilan, d'un montant total net de 828 393 831 F. est marqué par le maintien d'un bon niveau de trésorerie et par la maîtrise des créances clients qui représentent moins de 72 jours de chiffre d'affaires.

3. APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 101 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Le Président PETER soumet au Conseil d'Administration l'avenant 1 de la convention passée le 27 avril 1987 entre SOFIPOST et la SOCIETE FRANCAISE de MESSAGERIE INTERNATIONALE qui porte modification du taux de la redevance applicable aux produits d'exploitation.

Cet avenant est adopté à l'unanimité.

4. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION SOUMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Président PETER donne lecture du projet de rapport de gestion qui sera soumis à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

5. PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS

Sur la base du résultat de l'exercice 1992, fixé à 91. 079.607 F, le Président PETER propose la distribution d'un dividende de 55,80 F. net par action (1 343 869 actions), soit une somme globale de 74.987.890,20 F. Le solde de 11.537.368 F serait affecté à la réserve générale et 4.554.348,80 F. à la réserve légale.

6. EXAMEN DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Président PETER présente au Conseil les résolutions qui seront soumises à la prochaine Assemblée des actionnaires.

Ce document est adopté à l'unanimité.

7. EXAMEN DES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI DU 1ER MARS 1984

Conformément aux dispositions de la loi du 1er mars 1984 le Président PETER commente aux membres du Conseil d'Administration les éléments financiers qui leur sont présentés sous forme de tableaux :

- la situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible
- le tableau de financement
- le plan de financement prévisionnel
- le compte de résultat prévisionnel

8. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ORDRE DU JOUR

Le Président PETER présente le projet d'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires :

- 1 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- 2 - Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- 3 - Approbation de l'exercice clos le 31 décembre 1992,
- 4 - Affectation du résultat,
- 5 - Approbation des conventions de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- 6 - Questions diverses

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée pour le 22 JUIN 1993 à 11 heures au siège de SOFIPOST.

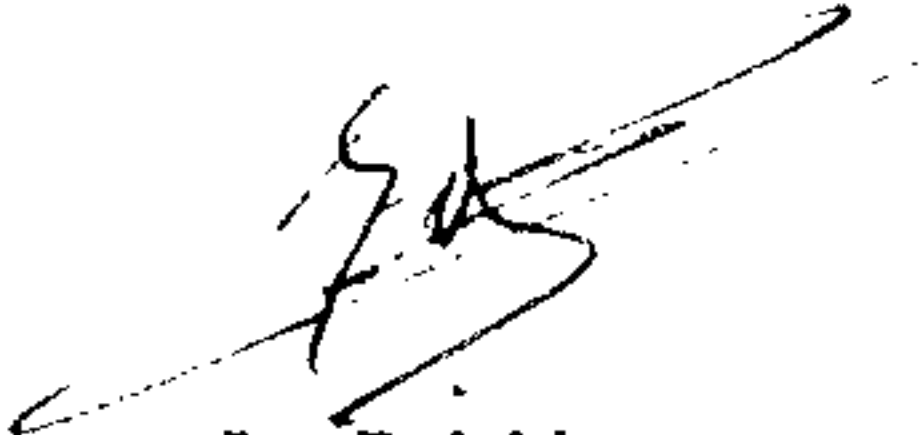
9. QUESTIONS DIVERSES

Le Président PETER informe le Conseil de la démission de Monsieur François ARON de son mandat d'administrateur.

Les membres du Conseil remercient Monsieur ARON pour sa collaboration.

Ils décident de ne pas procéder à la nomination d'un nouvel administrateur.

Le Président PETER indique que la société organisera avant la fin de l'exercice la représentation des salariés au sein du Conseil d'Administration. Le nombre total d'administrateur sera limité à 9 dont 3 administrateurs élus.



Le Président
Julien PETER

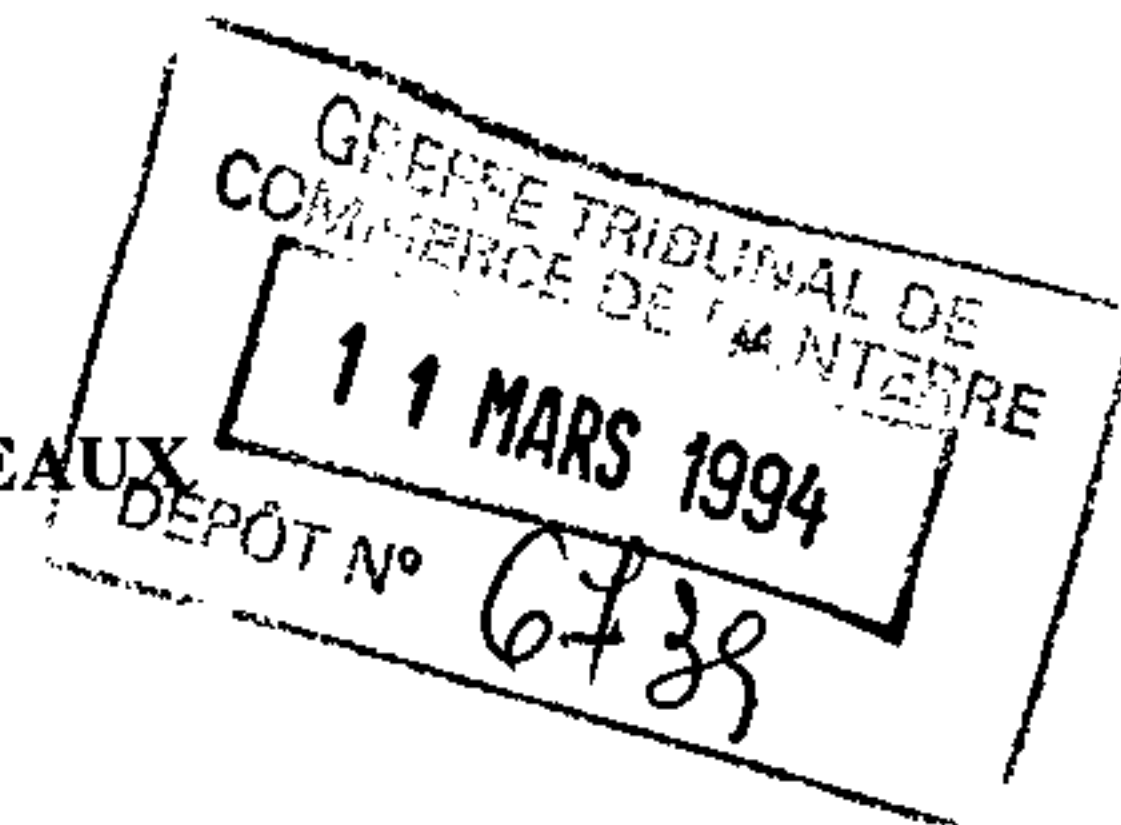
TAT
Rodolphe MARCHAIS

CHRONOPOST

Société Anonyme au capital de 134 386 900 Francs

41, rue Camille Desmoulins 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX

RCS Nanterre B 383 960 135



g 136074.

PROCES VERBAL de la REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
21 décembre 1993

Expédition conforme
[Signature]

Ce jour, 21 décembre 1993, à 10 heures 30, se sont réunis en Conseil d'Administration au siège de la société SOFIPOST, la société SOFIPOST représentée par Monsieur GOUYOU BEAUCHAMPS, la société TAT représentée par Monsieur Rodolphe MARCHAIS, Messieurs Julien PETER, Guy LLORET, Bertrand de MASCAREL, Messieurs BERNARD, GILLES et CASSAGNE, administrateurs salariés ainsi que Messieurs MIGNOT représentant le Cabinet MAZARS, THEBAUD représentant le cabinet FIDECO, Commissaire aux comptes et DROCHEINER représentant le Comité d'Entreprise.

Etaient présents en qualité d'invités : Messieurs JOUBERT et ANDRE, représentant Monsieur le Contrôleur d'Etat.

Etaient absents excusés : Messieurs René LIMAT et Michel MARCHAIS.

Monsieur Georges-Edouard BUET était présent en qualité de secrétaire.

La séance est présidée par Monsieur Julien PETER.

1. NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à l'élection des administrateurs salariés en date du 29 novembre 1993, Monsieur Julien PETER est confirmé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration. L'ensemble des membres du Conseil approuve cette nomination à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 SEPTEMBRE 1993

Le Président PETER donne lecture du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 septembre 1993.

Ce document est adopté à l'unanimité.

3. APPROBATION D'UNE CONVENTION VISEE A L'ARTICLE 101 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Le Président PETER soumet au Conseil l'examen d'une convention d'OMNIUM portant sur la gestion de trésorerie par SOFIPOST au profit des sociétés du groupe.

Ce document est adopté à l'unanimité.

4. BUDGET 1994

Le Président PETER indique que dans un marché hésitant, marqué par une forte tension sur les prix, CHRONOPOST s'assigne un objectif de gain de part du marché. La prévision d'activité, mesurée en nombre d'expéditions, se trouve en hausse de 9 % par rapport à 1993, apportant une croissance du chiffre des ventes peu supérieure à 4 %.

- Activité :

La prévision d'activité 1994 s'élève à 15 703 000 expéditions, dont 13 576 000 pour le trafic domestique, 1 550 000 pour les expéditions à l'exportation et 577 000 pour les expéditions à l'importation.

- Ventes :

La prévision des ventes de 1994 s'établit à 1 795 000 000 F dont 1 300 000 000 F pour le trafic national.

- Chiffre d'affaires :

La prévision de chiffre d'affaires qui correspond au chiffre des ventes national, plus import et aux commissions perçues sur le produit export est de 1 537 000 000 F dont 1 300 000 000 F pour le national.

- Dépenses :

Le montant prévu des dépenses s'établit à 1 435 000 000 F, ce qui permettra de dégager un résultat normatif de l'ordre de 100 000 000 F, après dotation aux amortissements et aux provisions.

- Résultat financier :

Compte tenu de la baisse des taux, le résultat financier prévu s'établit à 5 200 000 F.

- Effectif :

L'effectif prévu pour la fin de l'exercice 1994 est au maximum de 1600 personnes. Comme par les années passées, l'évolution des effectifs au sein de CHRONOPOST est une donnée qui peut varier largement en fonction de l'importance du recours à la sous-traitance notamment postale.

- Investissements :

Le programme d'investissement 1994 est de 91 400 000 F (dont un report de 2 000 000 F de 1993) et comprend une réserve de 40 000 000 F pour investissement de développement (croissance externe ou dotation en capital).

Les principaux programmes concernent le développement de l'informatique, notamment l'acquisition de terminaux embarqués, et la mise à niveau des installations d'exploitation (construction en remplacement de l'agence de Toulouse, extension de celle de Poitiers).

Le budget 1994 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

5. DETERMINATION DU PROGRAMME DE FORMATION DES ADMINISTRATEURS SALARIES

A l'issue des élections qui se sont déroulées le 29 novembre 1993, Messieurs Christian BERNARD, Gatien GILLES et Michel CASSAGNE ont été élus en qualité d'administrateurs salariés.

Le Président PETER félicite chacun des administrateurs élus et les remercie par avance de leur collaboration.

Conformément à l'article 27 de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, il est proposé aux administrateurs salariés de participer à une formation sur la gestion et l'administration des sociétés anonymes et sur l'exercice de leurs droits et obligations au sein du Conseil d'Administration de la société.

Cette formation sera réalisée par un service interne de la société complétée par l'intervention d'un consultant externe.

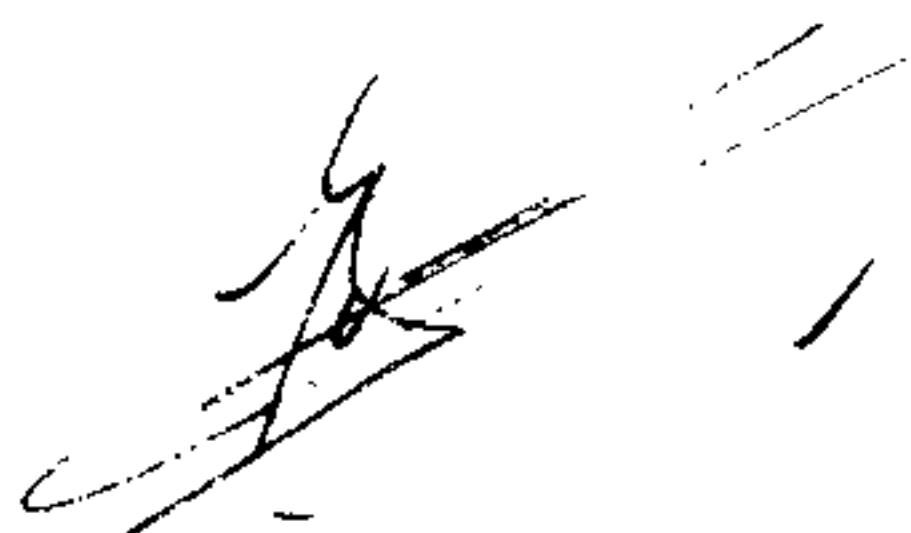
Ce programme de formation est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

6. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil prend acte de la démission de Messieurs Jean Bernard de CEROU et Gilles QUENTIN de leur mandat d'administrateurs.

Les membres du Conseil remercient Messieurs de CEROU et QUENTIN de leur collaboration.

Ils décident de ne pas procéder à la nomination de nouveaux administrateurs.



**Le Président
Julien PETER**

**TAT
Rodolphe MARCHAIS**